



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

995 avenue de l'Europe
LE CREUSOT

31 rue Denon
CHALON-SUR-SAÔNE

14 boulevard F. Latouche
AUTUN

5 rue Ferrier
MONTCEAU-LES-MINES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

ASSOCIATION I.M.C.

Infirmes Moteurs Cérébraux

Siège Social : 286 Avenue des Saugeraies – 71 000 - MACON

RCS : 379 341 308 000 37

Exercice clos le 31 décembre 2025

Nos cabinets : Autun • Bourgoin-Jallieu • Carbon-Blanc • Cergy-Pontoise • Châlons-en-Champagne • Chalon-sur-Saône • Chassieu • Dijon • Le Creusot • Lécognan • Lille • Lyon • Mérignac • Montaliieu-Vercieu • Montceau-les-Mines • Morestel • Nancy • Nogent-sur-Seine • Paris • Romilly-sur-Seine • Saint-Dié • Saint-Dizier • Saint-Genis-Laval • Sens • Strasbourg • Tignieu-Jamezyzieu • Troyes • Vienne • Vitry-le-François

Société SADEC - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tél. : 33 (0)1 53 53 58 00

Siège administratif : 6 rue du Général Sacral - 10000 Troyes - Tél. : 33 (0)3 25 80 66 80

SELAS au capital de 4 100 000 euros - RCS Paris 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR41351461694



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

995 avenue de l'Europe
LE CREUSOT

31 rue Denon
CHALON-SUR-SAÔNE

14 boulevard F. Latouche
AUTUN

5 rue Ferrer
MONTCEAU-LES-MINES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Association des Infirmes Moteurs Cérébraux Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association des Infirmes Moteurs Cérébraux** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du **18 avril 2026** sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2025** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nos cabinets : Autun • Bourgoin-Jallieu • Carbon-Blanc • Cergy-Pontoise • Châlons-en-Champagne • Chalon-sur-Saône • Chassieu • Dijon • Le Creusot • Lécognan • Lille • Lyon • Mérygnac • Montaliou-Vercieu • Montceau-les-Mines • Morestel • Nancy • Nogent-sur-Seine • Paris • Romilly-sur-Seine • Saint-Dié • Saint-Dizier • Saint-Genis-Laval • Sens • Strasbourg • Tignieu-Jamezieu • Troyes • Vienne • Vitry-le-François

Société SADEC - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tél. +33 (0)1 53 53 58 00

Siège administratif : 6 rue du Général Sarraill - 10000 Troyes - Tél. +33 (0)3 25 80 66 80

SELAS au capital de 4 100 000 euros - RCS Paris 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR41351461694

Observation

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels qui précise l'avancée de la procédure et le traitement comptable des dépenses liées à l'incendie du bâtiment et au paragraphe règles et méthodes comptables « Principes et conventions générales » « changement de méthode » pour le changement de réglementation comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-4 du Code de Commerce, puis en application de l'article L. 441-6 dudit code ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

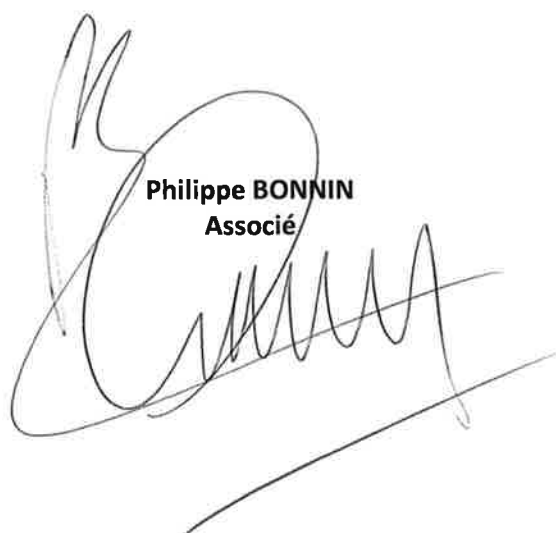
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Creusot, le 17 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
SELAS SADEC
Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes,


Philippe BONNIN
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement	4 690	2 493	2 197		2 197	
	Concessions, Brevets et droits similaires	48 355	26 072	22 283	29 731	-7 448	-25.05
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	269 024		269 024	268 909	115	0.04
	Constructions	2 162 811	1 476 839	685 973	755 227	-69 254	-9.17
	Installations techniques Matériel et outillage	403 813	383 490	20 324	18 614	1 710	9.19
	Autres immobilisations corporelles	1 033 273	800 897	232 375	279 538	-47 162	-16.87
	Immobilisations en cours	846 948		846 948	833 118	13 830	1.66
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 592		1 592	1 592		
Total I		4 770 507	2 689 791	2 080 716	2 186 729	-106 013	-4.85
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	3 437		3 437	3 561	-124	-3.47
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	528 332		528 332	613 899	-85 567	-13.94
	Autres créances	85 263		85 263	133 225	-47 962	-36.00
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 552 214		1 552 214	1 418 167	134 047	9.45
	Charges constatées d'avance (3)	7 987		7 987	5 290	2 697	50.98
	Total III	2 177 233		2 177 233	2 174 142	3 091	0.14
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		6 947 740	2 689 791	4 257 949	4 360 871	-102 922	-2.36

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 759 850	1 756 353	3 498	0.20
	Report à nouveau	-188 336	-110 912	-77 424	-69.81
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-40 211	-82 380	42 169	51.19
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-109 035	-100 582	-8 453	-8.40
	Ecart de réévaluation				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	482 789	461 444	21 345	4.63
	Provisions réglementées	167 057	167 057		
	Droit des propriétaires				
	Total I	2 072 115	2 090 981	-18 865	-0.90
	Comptes de liaison				
	Total II				
	Provisions pour risques	47 221	47 221		
	Provisions pour charges	58 727	53 727	5 000	9.31
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	5 490	5 490		
	Fonds dédiés sur autres ressources	31 065	31 065		
	Total III	142 503	137 503	5 000	3.64
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 366 178	1 438 350	-72 172	-5.02
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 628	91 708	-14 079	-15.35
	Dettes fiscales et sociales	415 469	387 159	28 309	7.31
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	157 708	157 133	575	0.37
	Autres dettes	26 349	42 948	-16 600	-38.65
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		15 090	-15 090	-100.00
	Total IV	2 043 331	2 132 388	-89 056	-4.18
	Ecart de conversion passif(V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		4 257 949	4 360 871	-102 922	-2.36

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

2 043 331 2 117 298

AUDITIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises		212	- 212	-100.00
Production vendue de Biens et Services	153 886	169 554	- 15 668	- 9.24
Production stockée				
Production immobilisée		3 451	- 3 451	-100.00
Subventions d'exploitation	32 658	15 177	17 482	115.19
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	20 300	7 095	13 205	186.11
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	3 912 602	3 831 518	81 084	2.12
Total I	4 119 445	4 027 007	92 439	2.30
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	15 790	22 384	- 6 594	- 29.46
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	124	- 17	140	839.14
Autres achats et charges externes	846 368	917 160	- 70 791	- 7.72
Impôts, taxes et versements assimilés	191 920	185 366	6 554	3.54
Salaires et traitements	2 131 794	2 059 924	71 870	3.49
Charges sociales	767 238	856 147	- 88 909	- 10.38
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	135 682	137 272	- 1 590	- 1.16
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	25 000		25 000	
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	20 765	2 049	18 716	913.44
Total II	4 134 681	4 180 285	- 45 604	- 1.09
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	- 15 236	- 153 278	138 043	90.06
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	24 307		25 966		- 1 659	- 6.39
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	24 307		25 966		- 1 659	- 6.39
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	49 282		57 343		- 8 061	- 14.06
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	49 282		57 343		- 8 061	- 14.06
2. Résultat financier (V-VI)	- 24 975		- 31 376		6 401	20.40
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	- 40 211		- 184 655		144 444	78.22
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			102 331		- 102 331	- 100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII			102 331		- 102 331	- 100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions			56		- 56	- 100.00
Total VIII			56		- 56	- 100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			102 275		- 102 275	- 100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	4 143 752		4 155 304		- 11 552	- 0.28
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	4 183 963		4 237 684		- 53 721	- 1.27
Solde intermédiaire	- 40 211		- 82 380		42 169	51.19
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	- 40 211		- 82 380		42 169	51.19

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 396 248.98 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 119 445.48 Euros et dégageant un excédent de 19 054.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'Association a acquis pour une somme symbolique, 762€, l'ensemble immobilier antérieurement détenu par la mairie de Macon rue des Saugeraies.

Le litige relatif au bâtiment détruit en grande partie par un incendie en novembre 2016 et dégradé à nouveau par un incendie en juillet 2022 n'est pas dénoué. Le montant des travaux en cours relatifs à cette construction s'élève à 846 948 € au 31/12/2025 (démolition pour 47 580€ et remboursement de l'assurance pour 33 750€).

Le chiffrage du préjudice et des coûts de reconstruction est toujours en cours. La prise en charge par les compagnies d'assurance devrait être assurée. Toutefois la détermination des responsabilités n'est pas arrêtée et fait l'objet de procédures.

Au 31/12/2025, les En Cours de travaux n'ont pas été dépréciés et en contrepartie, il n'a pas été comptabilisé de produit à recevoir au titre des assurances et du remboursement du préjudice.

Une provision de 47 221 €, destinée à couvrir à minima les frais et procédures liés à ce litige, a été constituée (avocats, expertises ...)

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi qu'aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables, notamment les règlements ANC n°2014-03 et n°2018-07 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général, et le règlement ANC n°2002-06, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Application du nouveau plan comptable règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Il s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

L'application de ce nouveau règlement a entraîné la disparition des produits et charges exceptionnels et des transferts de charges. Ces sommes ont été reclassées en frais de personnel pour les réductions Fillon et les remboursements de la prévoyance, ainsi qu'en subvention d'exploitation pour la quote-part rapportée au résultat de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	2 658		3 190
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	48 355		
Terrains	268 909		115
Constructions sur sol propre	2 162 164		647
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	397 307		9 423
Installations générales agencements aménagements divers	561 030		
Matériel de transport	278 943		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	190 836		2 464
Immobilisations corporelles en cours	833 118		13 830
TOTAL	4 692 308		26 479
Prêts, autres immobilisations financières	1 592		
TOTAL	1 592		
TOTAL GENERAL	4 744 913		29 669

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL		1 158	4 690	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			48 355	
Terrains				269 024	
Constructions sur sol propre			- 0	2 162 811	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 917	403 813	
Installations générales agencements aménagements divers				561 030	
Matériel de transport				278 943	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			0	193 300	
Immobilisations corporelles en cours				846 948	
	TOTAL		2 917	4 715 870	
Prêts, autres immobilisations financières				1 592	
	TOTAL			1 592	
	TOTAL GENERAL		4 075	4 770 507	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	2 658	993	1 158	2 493
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	18 624	7 448	0	26 072
Constructions sur sol propre		1 406 937	69 901	- 0	1 476 839
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		378 693	7 714	2 918	383 490
Installations générales agencements aménagements divers		381 034	25 697	0	406 731
Matériel de transport		188 745	20 204	- 0	208 950
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		181 492	3 725	0	185 216
	TOTAL	2 536 902	127 241	2 917	2 661 226
	TOTAL GENERAL	2 558 184	135 682	4 075	2 689 791
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL	993			
Autres immob.incorporelles	TOTAL	7 448			
Constructions sur sol propre		69 901			
Instal.techniques matériel outillage indus.		7 714			
Instal.générales agenc.aménag.divers		25 697			
Matériel de transport		20 204			
Matériel de bureau informatique mobilier		3 725			
	TOTAL	127 241			
	TOTAL GENERAL	135 682			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Investissements	167 057				167 057
TOTAL	167 057				167 057

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	33 727				33 727
Autres provisions pour risques et charges	67 221	25 000	20 000		72 221
TOTAL	100 948	25 000	20 000		105 948
TOTAL GENERAL	268 005	25 000	20 000		273 005
Dont dotations et reprises d'exploitation		25 000	20 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 592		1 592
Autres créances clients	528 332	528 332	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 306	2 306	
Taxe sur la valeur ajoutée	766	766	
Divers état et autres collectivités publiques	7 247	7 247	
Débiteurs divers	74 944	74 944	
Charges constatées d'avance	7 987	7 987	
TOTAL	623 174	621 582	1 592

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	577	577		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 365 601	81 807	313 915	969 879
Fournisseurs et comptes rattachés	77 628	77 628		
Personnel et comptes rattachés	194 619	194 619		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	212 996	212 996		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 203	1 203		
Autres impôts taxes et assimilés	6 650	6 650		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	157 708	157 708		
Autres dettes	26 349	26 349		
TOTAL	2 043 331	759 537	313 915	969 879
Emprunts remboursés en cours d'exercice	72 184			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Site internet	Linéaire	2 ans
Aménagement terrain	Linéaire	3 à 10 ans
Construction	Linéaire	5 à 30 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	7 92
Autres créances	7 248
Disponibilités	12 594
Total	20 634

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 486
Dettes fiscales et sociales	280 626
Autres dettes	5 642
Total	316 330

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 987
Total	7 987

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	7
Employés	43
Ouvriers	3
Total	53

à signaler l'emploi de 51 travailleurs handicapés

Valorisation des contributions volontaires

Abandon des indemnités kilométriques au profit de l'Association pour 12 593 €.

Le nombre d'heures de bénévolat au cours de l'année 2025 s'élève à 1 203.50 heures.

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un taux horaire chargé de 20 €.

Pour l'exercice 2025, le bénévolat représente 24 070 €.

Il était de 24 720 € en 2024, soit 1236 heures.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt de 450 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne (solde au 31.12.2025 de 118 176 euros).

Caution personne morale : ville de MACON à hauteur de 50%.

Emprunt de 900 000 euros auprès du Crédit Foncier (solde au 31 décembre 2025 de 540 000 euros).

Garantie par la ville de MACON à hauteur de 50% et par le Conseil Général de Saône et Loire à hauteur de 50 %.

Emprunt de 551 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts (solde au 31 décembre 2025 de 436 441 euros).

Garantie par la ville de MACON à hauteur de 50% et par le Conseil Général de Saône et Loire à hauteur de 50 %.

Emprunt de 349 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts (solde au 31 décembre 2025 de 270 985 euros).

Garantie par la ville de MACON à hauteur de 50% et par le Conseil Général de Saône et Loire à hauteur de 50 %.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	9 742
60 à 64 ans	1 à 5 ans	101 255
55 à 59 ans	6 à 10 ans	91 011
45 à 54 ans	11 à 20 ans	54 131
35 à 44 ans	21 à 30 ans	3 571
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		259 710

Hypothèses de calculs retenues

1. Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

- 1.50 % constant pour la catégorie des cadres
- 1.50 % constant pour la catégorie des non cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3.60 % (inflation comprise).

2. Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- 64 ans pour la catégorie des cadres
- 64 ans pour la catégorie des non cadres

Le taux de rotation retenu est :

- faible constant pour la catégorie des cadres
- faible constant pour la catégorie des non cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- 58% pour la catégorie des cadres
- 46% pour la catégorie des non cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

3. Paramètres techniques :

- L'année des calculs retenue est 2025.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV-00.02
- La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédit projetées
- Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		2 59 710	